



Syndicat C.G.T.



1 Place de l'Hôpital BP 426
67091 STRASBOURG Cedex

☎ 03-88-11-60-98

☎ 03-88-11-64-35

✉ syndCGT@CHRU-Strasbourg.fr

Strasbourg, le 29 mars 2007

PROFESSION : INFIRMIERE

MOBILISATION POUR NOS DIPLOMES ET NOS QUALIFICATIONS

Le Gouvernement a décidé, à partir d'avril 2002, que la totalité des formations post-Bac serait intégrée dans le parcours Licence, Master, Doctorat (3/5/8) appelé à devenir le référentiel commun pour l'ensemble de l'offre des formations supérieures en France, dans le cadre de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Dans ce sens, le Ministère de la Santé et de l'Education Nationale ont initié des groupes de travail pour revisiter l'architecture des professions de santé, avec de nombreuses associations ou syndicats professionnels, syndicats de libéraux. Les organisations syndicales représentatives des salariés de la Santé, jusque là exclues des débats, ont été conviées très récemment.

Certains ont pu croire, assez logiquement, que la formation en Soins Infirmiers à Bac + 3, après un concours d'entrée à l'Ecole, conduirait, enfin, à la reconnaissance de la formation initiale à Bac + 3. En quelque sorte, l'harmonisation européenne allait contraindre le gouvernement à donner satisfaction à cette vieille revendication.

Cette reconnaissance aurait, de fait, des conséquences immédiates sur le niveau de qualification statutaire dans la Fonction Publique Hospitalière et dans les Conventions collectives avec revalorisation salariale.

De cela, le Ministère n'en veut pas. Il propose d'organiser la profession avec des niveaux de qualifications différents.

La Fédération Santé-CGT s'associe à la journée de mobilisation des infirmier(ières) **le 3 avril 2007** selon des modalités d'action définies localement

Au-delà de cette journée, il est indispensable que les professionnels débattent pour avoir la maîtrise des conditions de la satisfaction de cette revendication. La construction d'une démarche unitaire est essentielle et l'élargissement aux autres professions paramédicales est aussi posée.

La CGT demande :

- **l'homologation du Diplôme d'Etat en Soins Infirmiers au niveau Licence ainsi que pour toutes les autres professions paramédicales.**
- **le maintien du caractère national de la formation et du Diplôme d'Etat.**
- **l'augmentation des quotas d'entrée dans les écoles avec des mesures pour rendre attractives les études (logement, salaire d'étudiant en formation...)**
- **l'amélioration des conditions de travail pour assurer pleinement son métier et concilier vie personnelle et vie professionnelle...**
- **une reconnaissance à Bac +3, avec le salaire au moins égal à 1,8 fois le SMIC au lieu de 1,1 fois actuellement,**
- **l'abrogation de la loi pour la création d'un Ordre Infirmier,**
- **des créations d'emplois.**

Pour tous renseignements, contacter le local CGT : poste 16098 au Centre-Ville